

MODANE

Le conseil municipal prend position contre la ZSC

Le conseil municipal de Modane se réunissait, lundi 12 décembre, pour une dernière séance de l'année à l'ordre du jour bien chargé. Outre les nombreuses questions financières qui viennent clore, comme chaque année, la fin de l'exercice comptable, ce conseil municipal a permis d'aborder la question de l'eau potable, compétence reprise par la ville de Modane à partir du 1^{er} janvier 2023, le contrat avec la société Suez arrivant maintenant à son terme définitif.

Côté organisation, la difficulté est grande puisque c'est tout un service qu'il faut créer, après 31 ans d'une gestion externalisée, à l'heure où les collectivités sont elles aussi victimes des difficultés de recrutement. La solution : mutualiser des postes avec le service assainissement de la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise (CCHMV) et signer un marché avec Suez pour que les interventions d'urgence, si elles étaient nécessaires,



Le 12 décembre dernier, les élus modanais se sont prononcés contre le projet de ZSC.

puissent se faire. Une situation précaire, limitée par les règles de la commande publique, l'idée étant d'organiser une nouvelle consultation, en début d'année, afin de confier ces prestations à une entreprise plus locale. Côté tarifs, le choix a été fait de maintenir quelque chose de semblable à ce qui était pratiqué avant, non sans une légère baisse,

comme le soulignait Erika Sandford, la part fixe passant de 60,1 à 60 € et la part variable de 1,13 à 1,10 €/m³.

Sujet politique du moment en Maurienne, la question de la Zone Spéciale de Carrières (ZSC) a, une fois encore, occupé les débats. Après de longs échanges, plus modérés que ceux qui ont eu lieu à la CCHMV

(lire notre édition de la semaine dernière), sur cette démarche initiée par l'État, les élus modanais ont finalement fait le choix d'adopter une délibération, approuvée à l'unanimité, émettant un avis négatif au projet de ZSC, compte tenu des éléments qui ont été portés à leur connaissance. Modane demande que, dans cette affaire, une infor-

mation complète, précise et officielle, soit apportée par l'État, ceci via une large concertation que les élus souhaitent la plus longue possible.

Pour Modane, l'enjeu des débats était aussi de bien dissocier le projet de ZSC de celui de remise en service de l'ancienne carrière Socamo, de nombreux citoyens faisant la confusion. Sur ce projet, pour lequel le conseil de Modane a déjà approuvé la signature d'une convention de forage, Jean-Claude Raffin indique qu'il serait compliqué de revenir en arrière, sans compter que les arguments qui allaient dans le sens de cette décision, à savoir la réduction du nombre de camions appelés à traverser Modane et Fourneaux, restent d'actualité. Cette position n'a toutefois pas manqué de faire réagir certains élus, à l'image de Bruno Cobus, qui craint que, même avec Socamo, le territoire ne mette « un doigt dans l'engrenage ».

Adrien Kempf

HAUTE MAURIENNE VANOISE

Les élus communautaires réunis pour la dernière fois en 2022

Mardi 7 décembre dernier, les élus communautaires de Haute Maurienne Vanoise se réunissaient pour la dernière fois de l'année 2022. Si le sujet de la Zone Spéciale de Carrières (ZSC) a largement cristallisé les débats en fin de séance, ce conseil communautaire comprenait par ailleurs un ordre du jour varié. Comme à l'accoutumée, les différents élus ont fait un point sur les différentes structures qui gravitent autour de l'intercommunalité, à commencer par la SPL Haute Maurienne Vanoise Tourisme pour laquelle son président, Yann Chaboisier, est venu dresser un bilan, au moment où l'année se termine mais où la saison touristique ne fait que démarrer. Alors que cette dernière a bien commencé avec deux événements significatifs sur le territoire, l'ouverture anticipée du domaine nordique de Bessans et la manifestation Tous En Piste à Val-Cenis, l'office du



La station d'épuration de La Praz, sur la commune de Saint-André, est gérée par la CCHMV.

tourisme continue de se structurer (ou de se restructurer). La réforme de "décentralisation" vers chaque station se prolonge, chacune d'elle retrouvant bientôt son site internet dédié. Côté

réservations, pour l'ensemble du territoire, elles sont plutôt bonnes puisque le niveau est seulement inférieur de 0,6 % par rapport à l'année dernière au même moment de l'année.

Assainissement : l'augmentation des tarifs actée

Autre sujet : celui de l'assainissement pour lequel la CCHMV est compétente

pour la seule partie basse du territoire (ex-Terra Modana). Afin de faire face à la hausse des coûts, notamment du coût de l'énergie, une nouvelle augmentation des tarifs a été adoptée. Après une augmentation de 15 % pour 2022, il faudra s'attendre à une nouvelle hausse, de l'ordre de 5,5 %, pour 2023, la part fixe passant de 73 à 76 € et la part variable de 1,33 à 1,44 €/m³.

Proportionnellement, le choix a été fait de davantage augmenter la part variable, ceci afin de mieux valoriser ceux qui font des efforts en limitant leur consommation. Sur l'assainissement, de l'aveu de François Chemin, vice-président en charge, la CCHMV est victime d'un « effet ciseau », à l'heure où, d'un côté, les charges augmentent et, de l'autre, les abonnés consomment moins, ce qui génère moins de recettes.

A.K.